

# La Gazette de SERQUEUX

Informations & projets municipaux / Numéro 105 / Octobre 2021

Rédaction et administration : 1, place de l'église 52400 SERQUEUX

Le mot du Maire :

En ce début d'automne certaines mesures contraignantes ont pris fin (notamment les modalités de réunions des conseils municipaux). La vie associative a redémarré avec les membres de l'association des Fontenelles qui se retrouvent à nouveau le mardi pour leurs activités. Le 18 septembre, lors de notre première journée « Entretien de notre patrimoine communal » nous avons pu partager un bon moment avec l'ensemble des bénévoles et l'équipe municipale. De nombreux travaux ont été réalisés grâce l'implication de tous : remise en valeur de la Fontaine Saint Blaise, du puits rue Belle Croix, nettoyage de l'église et remise en peinture de la porte latérale et des petits carreaux, remise en peinture de l'abri au point de vue, réfection des vitres du local au pont bascule, remise en peinture des portes dans l'ancienne cour de l'école, délierrage des façades de la maison forestière, finitions des travaux de l'abri du cimetière. Certains travaux débutés lors de cette journée ont été achevés depuis : la Fontaine Saint Blaise a retrouvé sa croix, après les bons soins prodigués par Jean-Claude Thibaut, ainsi qu'une nouvelle vierge Marie dans sa niche. Quant au puits rue Belle Croix, il a retrouvé fière allure grâce aux dernières touches apportées par Eric Thivet. Si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous invite à visionner sur notre site internet les photos des réalisations accomplies. Devant l'enthousiasme général, nous programmerons une nouvelle date au printemps et renouvellerons celle de septembre.

Christelle CLAUDE

## Permanence du maire

Si vous souhaitez me rencontrer, je suis présente à la mairie les lundi, mardi et vendredi de 14 h 15 à 18 h. Vous pouvez également prendre rendez-vous au 03.25.90.05.45.

Vous avez aussi la possibilité de vous adresser aux adjoints et conseillers.

## Information et communication

Le site internet de la commune [www.serqueux52.fr](http://www.serqueux52.fr) fonctionne et est mis à jour régulièrement.

Nous vous invitons à le consulter régulièrement.



## Personnel

Le contrat à durée déterminée de Adrien THIERRY s'est terminé le 7 septembre.

C'est donc un nouvel employé communal qui a été recruté au 15 septembre par voie de mutation. Rémi SECRET, 38 ans, originaire de Picardie, est adjoint technique territorial depuis 2009 et exerçait auparavant à la ville de Nancy. Affecté à l'entretien du patrimoine arboré en parcs, des cimetières, des écoles et des espaces verts, il est titulaire d'un CAP bûcheronnage, d'un BEP aménagement de l'espace et d'un baccalauréat professionnel pépiniériste. Ses formations de sauveteur secouriste du travail et d'assistant de prévention sont des compétences supplémentaires. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre village et une bonne adaptation dans ses nouvelles fonctions.

## Cérémonie du 11 novembre

11 h 00 : rassemblement place de la Mairie, 11 h 15 visite au Monument aux Morts et dépôt de gerbe, lecture du message du Ministre, appel des noms des soldats morts pour la défense de la patrie, minute de silence. Afin de respecter les mesures sanitaires, le vin d'honneur sera offert à table à la salle des fêtes. La population est invitée à pavoiser et à assister nombreuse à la cérémonie pour que perdure le devoir de mémoire.



## Bibliothèque

Annick Didier nous fait part de son souhait d'arrêter la permanence qu'elle effectuait à la bibliothèque une fois par semaine, le lundi en fin d'après-midi, durant une demi-heure. Si une personne est intéressée pour prendre la relève et faire en sorte que ce service ne disparaisse pas, qu'elle contacte le maire ou Annick Didier. En sachant que le jour et la durée peuvent être modifiés.

D'autre part, la bibliothèque n'est plus en capacité de recevoir de nouveaux livres offerts par les particuliers.

## Etat civil

Décès de Georges PERDRISSET le 13 juillet, de Gille CATEL le 8 août, de Jean-Pierre DELANZY le 15 août.

Naissance de Maylone VADOT le 22 juillet.

## Serqueux à travers l'histoire : Nouveaux habitants.

La guerre de Trente Ans plongea toute la région dans le chaos. Ses atrocités dans le pays de Langres ont fait l'objet de récits qui décrivent ces événements. En 1635 Richelieu avait fait raser les forteresses de Montigny et de Coiffy. La Mothe, en Lorraine, connut trois sièges, dont le dernier en 1645. La région fut marquée par les mouvements de troupes ; celles des Suédois agissant conjointement au roi de France, celles de Gallas (commandant des Allemands et des Croates) qui apportait son soutien au duc de Lorraine. La paix ne revint dans nos contrées qu'à la fin de 1659 après la signature du Traité des Pyrénées.

On dressa le bilan : près d'une soixantaine de villages marqués par des désastres, certains en partie détruits, brûlés jusqu'à avoir été abandonnés. Serqueux fut objet d'un pillage le 1er juin 1643, avec 19 prisonniers et 12 morts. Aux misères de la guerre s'étaient ajoutées celles de la peste (1636).

Il fallut rebâtir. Cette tâche ne pouvait être accomplie sans des aides extérieures, la région décimée manquait de bras. On eut besoin de maçons, de charpentiers, de menuisiers.

Un des ancêtres de Jean-Baptiste Girardot (instituteur à Serqueux en 1795) fut Jean Vaillon, né à Chaumont-le-Bourg (Auvergne), « tireur de planches », autrement dit scieur de long. Il fit plus de 350 kilomètres pour venir de son pays jusqu'à Rosoy avec un compagnon de métier, Benoît Vialatel. L'un était le « chevrier » (scieur en équilibre sur le tronc), l'autre le « renard » (au sol, sous le tronc). Tous deux, « partis à la scie », arrivèrent dans la région de Fayl-Billot pour y exercer leur métier dans les forêts. Ils se marièrent en 1658 et ne devaient plus retourner dans leur terre natale.

En 1670, à Arnoncourt, village du ressort de la mairie royale de Serqueux, Anne Millard épousa Léonard Morelon, de la paroisse de La Nouaille (Limousin) partie du village du Chiroux (Le Chiroux, actuellement dans le département de La Creuse). Son père Damien Morelon était maçon. Un fils naquit de cette union, exerça le métier de maçon et se maria à Beaucharmoy.

Intéressons-nous à un autre mariage célébré à Arnoncourt le 7 mai 1679, mariage auquel assista Léonard Morelon : celui de Catherine Morrot (ou Moreau) avec Léonard Laborderie « du pays de Limoges ». Ce dernier exerçait le métier de tailleur de pierre et s'établit à Arnoncourt, tout comme Léonard Morelon. Une des filles Laborderie (ou Delaborderie) se maria en 1728 à Serqueux à Claude Trelat, menuisier.

Plusieurs familles actuelles de Serqueux descendent des artisans évoqués ci-dessus. Venu dans la région au XVIIe siècle, puis s'y étant installés, ceux-ci apportèrent leur savoir-faire, leur énergie et contribuèrent à effacer les blessures des années noires en participant activement à la reconstruction du pays.

Francis Collin, septembre 2021



## Voirie

En ce qui concerne notre demande de diagnostic sécurité sur la traversée de la commune, nous avons rencontré le 18 octobre MM Leseur et Lemonnier, techniciens du Conseil départemental et du Pôle technique de Montigny le Roi. A compter du mois de mars 2022, des compteurs vont être installés aux trois entrées du village (pas d'installation de compteurs durant la trêve hivernale) qui décomptent le nombre de véhicules par jour et leur vitesse. Le conseil départemental nous transmet d'ici la fin de l'année le compte rendu de visite du 18 octobre précisant les aménagements possibles en fonction de la réglementation à respecter, de leur faisabilité sur le terrain et de leurs coûts. L'ensemble de ces prescriptions seront présentées au conseil municipal en début d'année 2022.

### Réseau d'eau



*Le raccordement des compteurs des particuliers a débuté fin août. A ce jour, la rue des Convertis et la ruelle Picherotte sont branchées sur les nouveaux compteurs et la rue du Mont est terminée. L'entreprise BONGARZONE poursuivra par la rue Dessous l'Eglise. La réfection de voirie sera effectuée dans la foulée.*

*Relevé des compteurs d'eau : les employés communaux ont procédé aux relevés des compteurs d'eau.*

ATTENTION : les habitants munis du nouveau compteur extérieur recevront leur facture d'eau correspondant à la consommation de leur ancien compteur. La consommation sur le nouveau compteur sera prise en compte sur la facture 2022 et ce, afin d'éviter une double facturation.

*Je rappelle qu'il est offert aux habitants qui le souhaitent la possibilité de refaire leur partie privative en enrobage lorsque débiteront les travaux de réfection de la chaussée communale et de bénéficier ainsi d'un tarif intéressant. Les personnes intéressées doivent s'adresser directement à Jean-Philippe CAULLET au 06 47 35 26 87 qui leur établira un devis.*

Château d'eau :

Remplacement du filtre : le GIP nous accorde une subvention de 10 % soit 9 395 € et le Fonds départemental pour l'environnement une subvention de 20 % soit 18 790,00 € sur les 93 951,00 € du montant des travaux. Nous attendons toujours la réponse de la DETR et du FAL.

## Bâtiments

*Salle des fêtes* : les nouvelles fenêtres et portes ont été installées.

*Maison forestière* : les fenêtres et volets ont été remplacés ainsi que la porte d'entrée. Des devis sont en cours pour estimer le montant des travaux de rénovation énergétique.



### Travaux forestiers et bois

*Vente des bois du 30 septembre* : nous avons réalisé de belles ventes

*Chênes en bord de route à la scierie du Vallon meusien* : 20 417.00 HT

*Charmes + lot de chênes (bois d'œuvre) à BM*

*PARQUET* : 4 612.30 HT

*Un contrat Frênes pour un montant de* : 3 440.79 HT

*Un contrat hêtres pour un montant de* : 12 645.08 € HT  
soit un total de 41 115.17 €

*La vente totale de juin et septembre s'élève donc à 113 358.17 € HT et d'autres ventes restent à venir.*

### Aux affouagistes

L'inscription est ouverte du 8 au 22 novembre inclus. Le prix de l'affouage est fixé à 35 € et sera à régler auprès du Trésor Public après réception d'une facture. Les habitants et résidents de plus de 6 mois dans la commune qui désirent un affouage peuvent s'inscrire en mairie.

*Les parcelles concernées sont la 7.2, 8.1, 47, 48 et 52. En fonction du nombre d'affouagistes inscrits, les parcelles 15 et 22 pourront être rajoutées. Il est rappelé que les affouagistes n'ayant pas fabriqué leurs affouages en 2020 ne pourront prétendre à un affouage pour l'année 2022.*



### Nouveaux habitants

Le village a encore accueilli de nouveaux habitants depuis le mois de juillet et nous leur souhaitons la bienvenue. Nous leur demandons de bien vouloir se faire connaître en mairie si ce n'est déjà fait.



## Téléthon

*Le Téléthon a lieu le week-end du 3 et 4 décembre. Cette manifestation devrait pouvoir être organisée le vendredi comme les éditions précédentes. Si tel est le cas, le programme sera distribué à tous les habitants.*

## Civisme

Des habitants se plaignent des nombreux aboiements de chiens, il est donc rappelé aux propriétaires de nos amis à quatre pattes que ces aboiements peuvent constituer un trouble du voisinage et :

- qu'un seul critère suffit pour constituer un trouble du voisinage. Les critères de l'article R1336-5 du Code de la santé publique ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si l'aboiement du chien est intensif, répétitif ou s'il est durable, il sera constitutif d'un bruit nuisible.

Exemples d'aboiements de chien considérés comme nuisance sonore :

- Le chien aboie tous les jours (critère de répétition)
- Le chien aboie toute la journée dès que son propriétaire n'est pas là (critère de durée du bruit)
- Le chien hurle à la mort (critère d'intensité : le bruit est anormalement fort).

Ces critères permettent à une personne se sentant atteinte dans sa tranquillité d'avoir le droit de demander au propriétaire de l'animal de le faire taire. Mais l'aboiement de chien n'est pas en principe interdit et le voisinage doit également faire preuve d'une certaine tolérance.

Il est également demandé aux propriétaires des chiens de bien vouloir ramasser les « crottes » quand ils les promènent dans le village. Lors du débroussaillage des rues et notamment des espaces verts, il est très désagréable pour les employés municipaux d'être éclaboussés par les excréments et pour les marcheurs de mettre les pieds dedans : encore une fois, un peu de civisme.



# BON

# AUTOMNE

# 2021